

TRIGANO

Société anonyme au capital de 82.310.249,75 €
100, rue Petit
75019 Paris
722 049 459 R.C.S. Paris

Communiqué de presse

Paris, le 18 octobre 2018

Engagements collectifs de conservation de titres de la société (article 787 B du CGI)

Conformément à l'article 223-9 du règlement général de l'AMF et à la Position n°2004-02 de l'AMF, la société Trigano communique, selon les modalités de l'article 221-3 du règlement AMF, les caractéristiques des deux Pactes Dutreil conclus le 4 octobre 2018 et le 12 octobre 2018.

1. Pacte Dutreil en date du 4 octobre 2018

- Pacte Dutreil conclu le 4 octobre 2018 et enregistré le 5 octobre 2018, pour une durée de 2 ans à partir de l'enregistrement. Il n'est pas prévu de tacite reconduction.
- Le Pacte Dutreil porte sur 25 % des droits financiers et 27,04 % des droits de vote de la société TRIGANO.
- Les parties au Pacte Dutreil sont François Feuillet, Marie-Hélène Feuillet, PARSEV et ROMAX Participations, en présence de la société TRIGANO.
- Le Pacte Dutreil ne comporte qu'un engagement de conservation des Titres de la Société TRIGANO, portant sur les actions détenues par les signataires dans le cadre du pacte.

2. Pacte Dutreil en date du 12 octobre 2018

- Pacte Dutreil, conclu le 12 octobre 2018 et enregistré le même jour, pour une durée initiale de 2 ans à partir de l'enregistrement. Au-delà du terme de cette période initiale de 2 ans, l'engagement sera automatiquement prorogé par tacite reconduction par période de trois mois. Chaque signataire pourra dénoncer son engagement de conservation qui toutefois ne prendra fin qu'au terme de la période en cours (période initiale de deux ans ou période de reconduction tacite).
- Le Pacte Dutreil porte sur 57,93 % des droits financiers et 71,56 % des droits de vote de la société TRIGANO.
- Les parties au Pacte Dutreil sont François Feuillet, Marie-Hélène Feuillet, Alice Feuillet, Séverine Feuillet, PARSEV et ROMAX Participations, en présence de la société TRIGANO.
- Le Pacte Dutreil ne comporte qu'un engagement de conservation des Titres de la Société TRIGANO, portant sur les actions détenues par les signataires dans le cadre du pacte.